



Séance du 12/04/2023

**Délibération N°120423/10**

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	<b>47</b>
Présents : ...	40
Excusés :	1
Pouvoirs : ...	6
<b>Votants : ...</b>	<b>46</b>
- dont « pour »: ...	46
- dont « contre »: ...	0
- dont abstention :	0

Le 12 avril 2023 à 20h30, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 6 avril 2023, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHERS à CLASSUN.**

Présents : Mrs et Mmes, LAGRAVE Xavier, ASSIBAT Marie, POMIES Claude, LAFFITTAU Corinne, BARRAILH-LAFARGUE Vincent, PELLARINI Philippe, BARRAUD Danielle, DARRIEUMERLOU Nathalie, MARTI Jérémy, GACHIE Florence, CAZABAN Yves, SAINT GERMAIN Paulette, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, SEBI Catherine, BERDOULET Cédric, DEHEZ Gérard, DUCONGE Joëlle, CASTAING Marie Laurence, SAINT GENEZ Daniel, LAMOTHE Michel, LALANNE Jean Michel, CARREAU Pascal, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHERS Philippe, BAQUIE Pascal, GIJSBERS Lambert, FABERES Nadine, PARGADE Jacques, SAINT GERMAIN Dominique, MADER Karl, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean Jacques, CAMPAGNE Jean Luc, LAMARCADE Lydie, SILVEIRA MORAIS Philippe, MARQUE Michel, LABORDE Benoît.

Excusés : DUBOSC Sonia,

Pouvoirs : MECHIN Isabelle à LAFFITTAU Corinne, SOUC Jean Claude, à ASSIBAT Marie, BARON Chrystelle à BARRAUD Danielle, MALHERBE Bernard à PELLARINI Philippe, MARTIN Didier à BARRAILH-LAFARGUE Vincent, LAFARGUE Lionel à BRETHERS Philippe,



## Petites Villes de Demain: financement d'étude d'un périmètre secondaire pour l'opération de revitalisation des territoires

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu la délibération du conseil communautaire du 29 mars 2021 autorisant la signature de la convention Petites Villes de Demain,

Vu le conseil communautaire du 29 juin 2021 approuvant le lancement de la consultation afin d'élaborer le plan de référence de Petites villes de Demain.

Vu la décision du Comité de pilotage de Petites Villes de Demain du 17 novembre 2022 d'étudier un périmètre secondaire afin de compléter le plan de référence et définir les périmètres de l'Opération de revitalisation des territoires (ORT).

Vu l'inscription au budget primitif 2023 de la Communauté de Communes d'une dépense de 8 892€ afin de mener cette étude complémentaire avant l'élaboration de la convention ORT et OPAH,

Considérant le financement possible de l'étude par la banque des territoires et le département des Landes.

### Avoir délibéré à l'UNANIMITE:

- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

Dépenses prévisionnelles		Subventions sollicitées	
Etude complémentaire au plan de référence	7 410€ hors taxes	Banque des territoires 50% du montant hors taxes	3 705 €
TVA	1 492€	Conseil départemental des Landes 30 % du montant hors taxes	2 223 €
		Communauté de Communes	2 964 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>8 892 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>8 892 €</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions proposées afin du Conseil départemental des Landes et de la Banque des territoires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le président  
Philippe BRETHERS

